Une mort mystérieuse

ON A CRU QUE C'ETAIT LE CHOLERA. — L'ENQUETE ETABLIT QU'IL N'EN EST HEUREUSEMENT RIEN

Paris, 29 décembre. — La concierge de la maison portant le numéro 16 de la rue Beautreillis, Mme Grouchy, âgée de 60 ans, tombait subitement malade le 18 décembre dernier. Le médecin diagnostiqua une crise d'entérite et une voisine, Mme Morisson, vint s'installer au chevet de la concierge. Mme Morisson ne tarda pas à tomber malade à son tour, et mardi dernier elle succombait à un mal mystérieux en tous points semblable à celui dont souffrait Mme Grouchy. Bientôt le fils de celle-ci, pris du même mal, dut s'aliter. Mais une médicamentation énergique le rétablit après 48 heures. Par contre, l'état de sa mère ne cessa de s'aggraver.

Frappé par la connexité de ces cas étranges et de leurs symptômes cholériformes, le docteur Cholet, qui avait soigné la concierge, avisa M. Bordes, commissaire de police du quartier de l'Arsenal. Ce magistrat a fait transporter le cadavre de Mme Morisson à la morgue, où il sera autopsié par le docteur Vibert.

M. Saint-Yves, directeur du service d'hygiène à la préfecture de police, procédait, de son côté, à une enquête.

Comme cette mort mystérieuse, rapprochée des symptômes suspects qu'avaient présentés Mme Grouchy et son fils, avait provoqué une vive émotion dans le quartier de l'Arsenal, la préfecture de police, pour rassurer la population, a communiqué dans la soirée la note suivante :

« Il résulte de l'enquête à laquelle il a été procédé dans l'après-midi et dans la soirée, que le décès de Mme Morisson et l'indisposition de Mme Grouchy et de son fils n'ont été provoqués par aucun cas de maladie contagieuse.

Au surplus, l'enquête qui se poursuit et l'autopsie prescrivent l'origine du mal. »

D'autre part, M. Mirman, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques, nous déclare qu'il fait affecter, pour se prononcer, les résultats de l'autopsie. Néanmoins, rien ne permet de croire jusqu'à présent qu'il s'agit de cas de choléra, mais que le bruit en avait cours ici.

Le parquet a commis M. Hustron, juge d'instruction, pour rechercher les causes de la mort.

La nonnette joyeuse

Bruxelles, 29 décembre. — [illegible] fait, Mlle Alice De [illegible] a été poussée par [illegible] Bien [illegible] Les vieux [illegible] La [illegible] appartient à une famille [illegible] de la médication bruxelloise. Ses parents [illegible] vivement engagée [illegible] dans un [illegible] pour éviter la [illegible] Après avoir [illegible] (Mlle Marie-Louise — on l'avait baptisée [illegible] ne nom — fut autrefois [illegible] dans [illegible] aristocratie et la haute bourgeoisie [illegible] elle était fort jolie. — mais [illegible] elle rencontra, dans [illegible] lui firent un trou de coup. [illegible] chez son [illegible] Si [illegible] reconnaît [illegible] sa robe aux [illegible] au grand [illegible] de sa famille et de ses [illegible] amis. Mais — le [illegible] de ces [illegible] étranges — à partir de ce moment [illegible] ateurs de [illegible] pour enchanter [illegible] pour [illegible] tier.

La pauvre fille devant vivre cependant [illegible] la faiblesse de [illegible] aux familles chez lesquelles elle [illegible] jadis, des malades. Sous mille prétextes, plus fantaisistes les uns que les autres, elle se fit remettre de l'argent. Mais tôt va la cruche à l'eau... Des plaintes multiples du chef d'escroquerie ayant été déposées contre [illegible] celle-ci a été arrêtée jeudi matin, et mise à la disposition du procureur du roi.

Mlle de commission au reçu des informes de Mlle Alice De V[illegible] le juge d'instruction qui l'interrogea entreprit les démarches nécessaires pour la faire recueillir par sa famille. Mais celle-ci, navrée [illegible] de la [illegible] Finalement [illegible] Mlle [illegible] Bruxelles, [illegible] a été [illegible] à la prison des Minimes.

Un cure escroc

ON L'ARRETE POUR GRIVELERIE

Paris, 29 décembre. — [illegible] aujourd'hui, dans un établissement de la cité d'Antin, l'abbé Jean-Marie Poussel, âgé de 52 ans, qui, après s'être fait servir un excellent repas, avait déclaré ne pas avoir d'argent pour payer l'addition.

En dehors du délit de grivèlerie qui lui est reproché, l'abbé Poussel est l'objet de plusieurs plaintes déposées contre lui pour escroquerie par des commerçants de Montmartre. L'abbé aurait en effet obtenu à crédit des meubles et des objets divers qu'il aurait revendus à vil prix. Il avait dîné comme pensionnaire [illegible] chez lesquels il logeait.

Il a été écroué à Dépôt.

Double asphyxie par le gaz

Lyon, 29 décembre. — A sept heures, ce matin, les époux Mourgue, marchands de charbon, demeurant 28, rue Royale, ont été trouvés morts dans leur lit par une de leurs nièces qui habite dans le voisinage.

On a constaté que le robinet de fermeture du gaz d'éclairage avait été ouvert, d'où l'asphyxie de M. et Mme Mourgue.

La rumeur publique attribue la responsabilité du drame à Mme Mourgue, qui était neurasthénique et aura dû se lever pendant la nuit, alors que son mari dormait, pour provoquer la fuite du gaz.

L'AGITATION des mineurs belges

LA GREVE DANS LE BASSIN DE LIEGE

Liège, 29 décembre. — La situation s'aggrave journellement dans le bassin liégeois et des incidents se sont produits. Voici la situation dans les divers charbonnages, jeudi matin :

A Saint-Nicolas, au siège Piron du charbonnage de La Haye, il y a 100 ouvriers qui travaillent, tandis qu'au siège Saint-Nicolas du charbonnage du Horloz, 200 ouvriers seulement travaillent. De graves incidents se sont déroulés, mercredi soir, dans cette commune. Une manifestation s'est formée et a parcouru les rues de la localité en chantant. Elle s'est rendue, rue du Horloz et des grévistes ont brisé à coups de pierres les vitres de la maison occupée par le chef portion Gal. De là, le cortège est venu manifester devant la demeure du directeur du Horloz, M. Kéris. Des cris et des huées ont été poussés, mais aucune dégradation n'a été faite à l'immeuble.

A Montegnée, dans les deux puits du charbonnage de Cosson-Lagasse, il y a 500 grévistes sur 1.200 ouvriers que le charbonnage occupe; au charbonnage de l'Espérance, il y a 500 chômeurs sur 800 ouvriers.

Le bourgmestre de cette commune a pris un arrêté interdisant les rassemblements de plus de cinq personnes. L'arrêté est en vigueur depuis jeudi matin.

Une nouvelle grève a éclaté, jeudi, à Ougrée, au charbonnage du Grand-Bac. 160 ouvriers ont refusé de descendre.

Il n'y a que 70 ouvriers qui travaillent au charbonnage du Poirier, à Seraing, et 150 chômeurs sur 240 ouvriers.

Pour la troisième fois, les ouvriers du charbonnage de Corbeau, à Grâce-Berleur, se mettent en grève. Jeudi matin, 95 ouvriers sur 250 ont refusé de descendre et sont retournés en chantant.

A Ougrée, au charbonnage du Beaujonc, 240 grévistes sur 260, au charbonnage Fany, 30 ouvriers [illegible] et au siège Bure[illegible] Fontaine du charbonnage d'Angleur-Tech, il n'y a que 70 ouvriers seulement travaillant sur [illegible] ouvriers. A Jemeppe, il n'y a que 10 ouvriers.

A Flémalle-Haute, les charbonnages de l'Aumônier, le Hasard [illegible] et de Sainte-Marguerite, la situation est la même que mercredi.

Mercredi après-midi, une délégation, conduite par M. Degardin, député permanent, a été reçue par M. Delvaux de Fenffe, gouverneur de la province. Le demandant son intervention dans le conflit, les délégués ont insisté longuement. Le gouverneur a promis de s'en occuper et a demandé aux ouvriers de reprendre le travail afin de ne pas compromettre la situation. Les délégués ont répondu qu'ils ne pouvaient rien faire, c'est une augmentation que l'on en exige.

Explosion d'une lampe à essence

Nancy, 29 décembre. — Au cercle catholique de Lunéville, une lampe à benzol a fait explosion et un commencement d'incendie s'est déclaré.

En voulant éteindre le feu, l'abbé Denoine a été très grièvement brûlé aux mains et au visage.

Grève générale des dockers de Barcelone

[illegible] — La grève générale [illegible] Barcelone est [illegible] [illegible] Exécution [illegible] Le [illegible] projet [illegible] [illegible] Barcelone [illegible] [illegible] [illegible]